



**Mémoire de l'Association canadienne des travaux publics  
au Comité permanent des finances de la Chambre des communes  
dans le cadre  
du processus de consultation prébudgétaire**

**Août 2014**

## RÉSUMÉ

Fondée en 1986, l'ACTP est la voix nationale du secteur des travaux publics d'un bout à l'autre du pays. De concert avec l'American Public Works Association (APWA), l'ACTP représente 28 000 professionnels du secteur des travaux publics de l'Amérique du Nord, contribuant des deux côtés de la frontière à encourager l'innovation et l'excellence dans les professions des travaux publics. Nos professionnels dans le domaine des travaux publics tant du secteur public que privé planifient et gèrent les routes et les ponts, les installations de traitement des eaux et des effluents, les feux de circulation et les systèmes d'éclairage, les services de déneigement et services sanitaires, ainsi que les réseaux de transport en commun qui constituent l'ossature de collectivités canadiennes durables, sûres et saines dans lesquelles vivre, travailler, se divertir et investir.

Le gouvernement du Canada a répondu positivement aux besoins essentiels en infrastructure des collectivités du Canada en annonçant le nouveau plan Chantiers Canada (NPCC) dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013. Le nouveau financement fédéral de plus de 47 milliards de dollars (sur 10 ans) offre la certitude que tous les ordres de gouvernement devront contribuer à faire en sorte que les besoins essentiels du pays en infrastructure soient comblés.

C'est là une excellente occasion de reconstruire et de remettre à neuf l'infrastructure publique essentielle dans tout le pays. L'ACTP estime que cette occasion s'accompagne de l'obligation de veiller à ce que les nouvelles infrastructures du Canada résultant de ces investissements soient construites dans un objectif de longévité, et soient gérées efficacement. Par conséquent, nos recommandations sont axées sur la gestion des biens et la durabilité de l'infrastructure.

### **Recommandation : Renforcer les capacités des municipalités en gestion des infrastructures publiques**

Compte tenu de l'importance de la gestion prudente des fonds publics et de la sécurité des collectivités, l'ACTP recommande que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour veiller à ce que les municipalités reçoivent la formation et le soutien technique dont elles ont besoin pour renforcer leurs capacités en gestion des infrastructures publiques. À cette fin, nous recommandons que des fonds supplémentaires et un soutien précis soient consacrés au renforcement des capacités dans le nouveau plan Chantiers Canada.

### **Recommandation : Assurer la durabilité des projets d'infrastructure publique**

À notre avis, le gouvernement fédéral a le rôle de veiller à ce que les fonds publics soient investis dans des projets d'infrastructure publique qui ont été planifiés et exécutés selon les principes de la durabilité. Par conséquent, l'ACTP recommande que le gouvernement du Canada envisage d'appuyer l'utilisation de l'outil d'évaluation de la durabilité Envision<sup>MC</sup> qui fournit aux municipalités un cadre holistique pour l'évaluation et la notation des avantages pour la collectivité, l'environnement et l'économie des projets d'infrastructure de tous types et toutes tailles.

En sa qualité d'intendant des infrastructures des collectivités, l'ACTP a le plaisir de présenter ces recommandations au gouvernement du Canada dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire, et demeure disponible pour toute consultation supplémentaire.

## **INTRODUCTION**

L'Association canadienne des travaux publics (l'« ACTP ») a le plaisir de présenter au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (le « comité ») son point de vue concernant les politiques économiques et fiscales du Canada en réponse à l'invitation du comité de recevoir les opinions des particuliers et des organismes canadiens. Le processus de consultation prébudgétaire tenu par le comité est un important instrument d'accessibilité du public qui nous donne l'occasion de participer aux débats sur les politiques cruciales qui touchent la vie et les moyens de subsistance des Canadiens. L'ACTP considère qu'elle a le devoir de contribuer au dialogue concernant ces enjeux de politique publique, et nous sommes heureux d'y participer.

Le comité a demandé de recevoir des mémoires qui portent sur quelques-uns ou sur la totalité des six thèmes décrits dans le communiqué de presse du comité en date du 6 juin 2014. Le présent mémoire porte sur un de ces thèmes, soit « Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures. »

## **QUI NOUS SOMMES**

Fondée en 1986, l'ACTP est la voix nationale du secteur des travaux publics d'un bout à l'autre du pays. De concert avec l'American Public Works Association (APWA), l'ACTP représente 28 000 professionnels du secteur des travaux publics de l'Amérique du Nord, contribuant des deux côtés de la frontière à encourager l'innovation et l'excellence dans les professions des travaux publics.

Nos professionnels dans le domaine des travaux publics tant du secteur public que privé planifient et gèrent les routes et les ponts, les installations de traitement des eaux et des effluents, les feux de circulation et les systèmes d'éclairage, les services de déneigement et services sanitaires, ainsi que les réseaux de transport en commun qui constituent l'ossature de collectivités canadiennes durables, sûres et saines dans lesquelles vivre, travailler, se divertir et investir. Les membres de l'ACTP sont également un élément essentiel des équipes de premiers intervenants lorsque des catastrophes naturelles frappent des villes et collectivités du pays, rôle dont l'importance va croissant avec l'occurrence de plus en plus fréquente de phénomènes météorologiques extrêmes au Canada.

L'ACTP offre aux professionnels du secteur des travaux publics un forum d'échange de renseignements, de développement d'idées et de partage de connaissances, de compétences et de technologies en matière d'enjeux propres au Canada. Plus de 2 000 membres canadiens participent à huit sections canadiennes, couvrant l'ensemble des dix provinces et trois territoires.

## **RECOMMANDATIONS**

Le gouvernement du Canada a répondu positivement aux besoins essentiels en infrastructure des collectivités du Canada en annonçant le nouveau plan Chantiers Canada (NPCC) dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013. Le nouveau financement fédéral de plus de 47 milliards de dollars (sur 10 ans) offre la certitude que tous les ordres de gouvernement devront contribuer à faire en sorte que les besoins essentiels du pays en infrastructure soient comblés.

C'est là une excellente occasion de reconstruire et de remettre à neuf l'infrastructure publique essentielle dans tout le pays. L'ACTP estime que cette occasion s'accompagne de l'obligation de veiller à ce que les nouvelles infrastructures du Canada résultant de ces investissements soient construites dans un objectif de longévité, et soient gérées efficacement. Par conséquent, nos recommandations sont axées sur la gestion des biens et la durabilité de l'infrastructure.

## 1) Gestion des biens

La bonne gestion des biens est l'élément le plus important à prendre en compte et à planifier lorsqu'il s'agit de l'investissement de sommes considérables dans des infrastructures publiques au cours des dix prochaines années. Le fait de prolonger la vie utile des grosses infrastructures en insistant sur l'utilisation d'outils et de pratiques de bonne gestion des biens respecte le principe de la prudence dans l'utilisation des fonds publics, et fait en sorte que les infrastructures des collectivités restent sûres pendant plus longtemps. Si cela s'avère particulièrement dans le cas des nouveaux projets du NPCC, la gestion des biens a aussi une importance cruciale lorsqu'il s'agit de la maintenance continue de l'infrastructure publique existante.

Le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes (le « bulletin ») publié en 2012 a été le premier rapport présentant une évaluation et une analyse exhaustive à l'échelle nationale de l'état des quatre principales catégories d'infrastructures municipales du Canada : les réseaux d'eau potable, les réseaux d'eaux usées, les réseaux d'eaux pluviales et les routes municipales. Au nombre de ses résultats les plus remarquables, le bulletin a fait ressortir le besoin de politiques et pratiques de gestion des biens plus robustes dans les municipalités du Canada. Par exemple, seules 123 municipalités parmi les 346 municipalités participant au sondage ont pu fournir des données qui ont pu être utilisées dans l'analyse des quatre catégories susmentionnées.

La gestion des biens exige une démarche holistique de gestion des actifs de la collectivité, démarche que d'autres pays ont adoptée – et l'ACTP est d'avis que le Canada devrait faire de même. Par exemple, notre organisme partenaire, l'Institute of Public Works Engineering Australasia, est un leader de renom dans le domaine de la gestion des biens. (Pour de plus amples renseignements, voir : [www.ipwea.org/assetmanagement/home/](http://www.ipwea.org/assetmanagement/home/).) L'IPWEA a tenu des ateliers dans bon nombre de villes canadiennes, au fur et à mesure que la question de la gestion des biens passe au premier plan de la planification et de la maintenance des infrastructures, démontrant que les municipalités ont un intérêt croissant envers les principes et outils de bonne gestion des biens à appliquer dans la planification, la construction, l'exploitation et la maintenance des infrastructures dont elles ont la responsabilité.

Il est louable que le gouvernement du Canada ait reconnu les bienfaits de la gestion des biens et ait inauguré une « démarche par étapes » pour ce qui est des exigences de gestion des biens par le truchement du nouveau Fonds de la taxe sur l'essence. « Étant donné que les progrès réalisés jusqu'à maintenant par chaque administration locale en ce qui concerne les pratiques de planification de la gestion des biens varient considérablement, mais que, dans l'ensemble, il faut effectuer des travaux considérables pour s'assurer que des progrès continus sont accomplis à l'égard des objectifs réalisables, une démarche par étapes sera adoptée pour l'établissement des objectifs. Cette démarche par étapes reflétera la capacité des administrations locales et l'état actuel de la planification de la gestion des biens dans les municipalités, et des objectifs plus poussés seront établis pour les plus grands centres, par rapport à ceux d'autres municipalités. » (Extrait de l'entente avec le Manitoba)

L'ACTP reconnaît et apprécie aussi la souplesse manifestée par le gouvernement. Nous sommes d'avis également que la démarche par étapes représente bien la nécessité pour de nombreuses municipalités de renforcer leurs capacités en gestion des biens. Bien que le Fonds de la taxe sur l'essence mentionne effectivement le renforcement des capacités dans la liste des projets admissibles, nous craignons que lorsqu'elles établissent les priorités de leur Fonds de la taxe sur l'essence, les municipalités accorderont au renforcement de la capacité à long terme une moins grande priorité comparativement aux projets d'infrastructure.

Compte tenu de l'importance de la gestion prudente des fonds publics et de la sécurité des collectivités, l'ACTP recommande que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour veiller à ce que les municipalités reçoivent la formation et le soutien technique dont elles ont besoin pour renforcer leurs capacités en gestion des infrastructures publiques. À cette fin, nous recommandons que des fonds supplémentaires et un soutien précis soient consacrés au renforcement des capacités dans le nouveau plan Chantiers Canada.

## 2) Durabilité de l'infrastructure

Il est de plus en plus évident et concluant que les infrastructures de génie civil sont loin de répondre aux attentes sociétales et fonctionnelles en matière de besoins actuels et futurs. Les principes du développement durable sont considérés le fondement de la façon dont les ingénieurs civils et le public peuvent assurer le rendement des investissements en infrastructure en fonction des besoins cruciaux de la société. C'est en raison de cet aspect que trois associations établies aux É.-U. – l'APWA, l'American Council of Engineering Companies et l'American Society of Civil Engineers – ont lancé un nouvel organisme à but non lucratif, l'Institute for Sustainable Infrastructure (ISI), voué spécifiquement à l'aspect durabilité des infrastructures.

De concert avec le Zofnass Program for Sustainable Infrastructure à la Harvard University Graduate School of Design, ISI a mis au point l'outil de mesure de la durabilité Envision<sup>MC</sup>. Cet outil fournit un cadre holistique d'évaluation et de notation des avantages pour la collectivité, l'environnement et l'économie des projets d'infrastructure de tous types et de toutes tailles, comme les routes, les ponts, les pipelines, les chemins de fer, les aéroports, les barrages, les digues, les sites d'enfouissement de déchets solides, les installations d'approvisionnement en eau, les usines de traitement des eaux usées, les lignes de transport d'électricité, les tours de télécommunications et les espaces publics dans nos villes, nos villages et nos collectivités locales. Envision<sup>MC</sup> permet d'évaluer, de noter et de reconnaître les projets d'infrastructure qui appliquent des démarches transformationnelles et coopératives à l'évaluation des indicateurs de durabilité au cours du cycle de vie du projet. (Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.sustainableinfrastructure.org/rating/index.cfm>.)

ISI et Envision<sup>MC</sup> sont reconnus les chefs de file dans la notation de la durabilité des infrastructures dans le domaine tant public que privé. Notamment, l'utilisation de l'outil et du cadre de notation de la durabilité Envision<sup>MC</sup> est offerte gratuitement pour la planification de projets durables. Les organismes publics et les particuliers peuvent se joindre gratuitement à l'Institute for Sustainable Infrastructure (ISI). À l'heure actuelle, quelque 800 professionnels du secteur public, représentant 400 organismes publics au Canada et aux É.-U. se sont joints à l'ISI. En outre, l'ISI a certifié plus de 2 300 particuliers au Canada et aux É.-U. en tant que « professionnels de la durabilité ENV », et plusieurs grandes sociétés au Canada et aux É.-U. se sont engagées à faire suivre à 100 membres de leur personnel professionnel une « formation accélérée » à l'utilisation de l'outil Envision<sup>MC</sup>.

À notre avis, le gouvernement fédéral a le rôle de veiller à ce que les fonds publics soient investis dans des projets d'infrastructure publique qui ont été planifiés et exécutés selon les principes de la durabilité. Par conséquent, l'ACTP recommande que le gouvernement du Canada envisage d'appuyer l'utilisation de l'outil d'évaluation de la durabilité Envision<sup>MC</sup> qui fournit aux municipalités un cadre holistique pour l'évaluation et la notation des avantages pour la collectivité, l'environnement et l'économie des projets d'infrastructure de tous types et toutes tailles.

## CONCLUSION

Le gouvernement du Canada entreprend, de concert avec ses partenaires provinciaux et municipaux, une série d'investissements importants d'infrastructure dans les collectivités du Canada. Ces investissements assureront la prospérité et la sécurité des collectivités et contribueront à la croissance économique du Canada dans les années à venir. Nous sommes d'avis que le gouvernement du Canada devrait saisir l'occasion d'inclure des mesures de responsabilisation permettant de démontrer la gestion prudente des fonds publics et de promouvoir la sécurité et la durabilité dans les collectivités.

Conséquemment, l'ACTP recommande que le gouvernement du Canada :

- a) prenne des mesures pour veiller à ce que les municipalités reçoivent la formation et le soutien technique dont elles ont besoin pour renforcer leurs capacités en gestion des infrastructures publiques. À cette fin, nous recommandons que des fonds supplémentaires et un soutien précis soient affectés au renforcement des capacités dans le nouveau plan Chantiers Canada.
- b) envisage d'appuyer l'utilisation de l'outil d'évaluation de la durabilité Envision<sup>MC</sup> qui fournit aux municipalités un cadre holistique pour l'évaluation et la notation des avantages pour la collectivité, l'environnement et l'économie des projets d'infrastructure de tous types et toutes tailles.

Nous remercions le comité de nous avoir offert l'occasion de présenter notre point de vue dans le cadre du processus de consultation annuel.